

CONVENTION COLLECTIVE CHIMIE

LUTTER POUR MAINTENIR SON APPLICATION DANS LES ENTREPRISES

Depuis 6 semaines et 2 réunions paritaires plénières, la CGT, avec la CFE-CGC et FO, a engagé, contre l'UIC, un bras de fer afin de maintenir, des dispositions non dérogeables en entreprises, en matière de salaire minima ainsi que des primes et des repos liés aux conditions et rythmes de travail, d'ancienneté, etc. et des garanties de salaire en maladie.

GARANTIR CE QUI EXISTE DÉJÀ AUJOURD'HUI !

Les 3 organisations syndicales ne revendiquent pas de droits nouveaux, juste le maintien du socle de droits conventionnels existants, mais pour les patrons, c'est encore trop.

La chambre patronale affiche ainsi clairement la volonté de ses adhérents de réduire les garanties pour les salariés.

LE 23 NOVEMBRE, devant un nouveau refus de la chambre patronale de négocier, les 3 organisations syndicales ont décidé de quitter la réunion. En effet, à quoi sert d'aller négocier quelques dixièmes de pourcentage d'augmentation de salaire minima, si dans le même temps, on laisse aux directions d'entreprise, la possibilité de réduire voire supprimer des éléments de rémunération. **C'est pourtant le choix fait par la CFDT en restant seule à la réunion avec les patrons.**

LES SYNDICATS CGT, CGC ET FO DE LA BRANCHE CHIMIE ont rédigé un nouveau communiqué de presse, appelant leurs syndicats à informer les salariés et à préparer la mobilisation nécessaire à la poursuite de l'action et au rapport de forces.

Devant cette situation, l'UIC a envoyé un courrier à toutes les organisations syndicales proposant des réunions bilatérales. **LA CGC, FO ET CGT ONT REFUSÉ.** A la place, elles ont proposé une réunion des 3 OS avec l'UIC qui se tiendra le 11 décembre, soit 2 jours avant la prochaine paritaire salaires du 13 décembre.

Certaines organisations syndicales patronales et même de salariés communiquent sur le fait, que seuls des accords collectifs d'entreprise majoritaires pourraient permettre de déroger à la Convention collective. C'est oublier d'une part, la possibilité du référendum d'entreprise et surtout, la pression et le chantage exercés dans les entreprises au sacrosaint et fallacieux prétexte de la compétitivité ou des délocalisations.

LA FNIC-CGT REFUSE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGRESSION SOCIALE, DE LA SUPPRESSION DE NOTRE SOCLE SOCIAL QU'EST LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA CHIMIE.

Pour gagner sur le maintien de droits conventionnels non dérogeables, seuls le rapport de forces et la lutte dans les entreprises permettront de gagner.

Dès à présent, mettons en place les conditions de la mobilisation et à partir du **13 DÉCEMBRE** en soutien aux délégations CGT, FO et CGC qui iront en négociation, distribuons massivement le tract interfédéral de branche et signons la pétition pour le maintien d'une convention collective de la chimie comme socle de droits qui s'impose à toutes les entreprises de la branche.